

ACTION COLLECTIVE CONTRE FEDERAL EXPRESS CANADA CORPORATION

Cour supérieure de Montréal No: 500-06-000895-173

SI VOUS AVEZ ACHETÉ, ENTRE LE 21 SEPTEMBRE 2017 ET LE 20 DÉCEMBRE 2018, DES BIENS EN PROVENANCE D'EUROPE QUI ONT ÉTÉ LIVRÉS PAR FEDEX, CET AVIS PEUT AFFECTER VOS DROITS.

Une action collective contre FedEx a été autorisée au bénéfice de toute personne physique, personne morale de droit privé, société ou association ou autre groupement sans personnalité juridique résidant au Québec qui, entre le 21 septembre 2017 et le 20 décembre 2018, s'est fait charger des droits de douane et/ou des frais de traitement collectés par Federal Express Canada Corporation pour l'importation de tout bien en provenance d'un pays de l'Union européenne ou de tout autre pays membre de l'Accord économique et commercial global pour le Canada-Union européenne.

La Cour n'a pas encore statué sur le mérite de cette action collective ni sur les indemnités qui pourraient être accordées aux membres du groupe, le cas échéant.

Le texte complet de cet avis est disponible sur le registre des actions collectives de la Cour supérieure et à l'adresse suivante : www.kklex.com. Le texte complet décrit les principales questions à être traitées dans le cadre de l'action collective et les conclusions recherchées. En cas de divergence entre le présent avis et le texte complet de l'avis, ce dernier prévaut.

Si vous souhaitez rester membre du groupe, vous n'avez rien à faire.

POUR VOUS EXCLURE

Si vous désirez vous exclure de l'action collective, vous avez jusqu'au 31 août 2020 pour en aviser par écrit le greffe de la Cour supérieure du Québec, district de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6 par courrier recommandé. L'avis écrit d'exclusion adressé au greffe doit contenir l'information suivante : (1) le numéro de dossier de l'action collective (500-06-000895-173); (2) votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone; (3) votre déclaration : « *Je désire m'exclure de l'action collective* » et (4) votre signature.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Kugler Kandestin LLP ou leurs avocats:

Me Sandra Mastroggiuseppe : smastroggiuseppe@kklex.com
Me Jérémie Longpré : jlongpre@kklex.com
Kugler Kandestin, LLP
1 Place Ville-Marie, Suite 1170
Montreal, Quebec, H3B 2A7
Tel. (514) 878-2861 ou Sans frais: 1-844-999-2861
Fax: (514) 875-8424